

# PERCO

## Plan d'Épargne Retraite Collectif



### **Petit nouveau dans le dispositif retraite ExxonMobil, Il mérite qu'on lui consacre quelques lignes**

La CFE-CGC et la CFDT ont signé le 23 juillet un Accord de Groupe convenant de la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cet outil d'épargne financière peut être alimenté par tout ou partie des sommes versées au titre du CAP Pétrole/Chimie (Réserve Spéciale de Participation – Intéressement – Abondement), des versements volontaires, des transferts depuis le Plan d'Épargne Entreprise ou encore de la monétisation d'un maximum de 10 jours de congés par an.

C'est une bonne nouvelle car dans un contexte de réformes nécessaires et prévisibles des dispositifs nationaux, les enjeux de l'épargne en vue de la retraite sont considérés à juste titre comme très importants par les salariés soucieux de s'assurer de ressources suffisantes pour le moment de la retraite venue. Dans cette perspective, le PERCO, portable d'une entreprise à une autre en cas de changement d'employeur au fil de sa carrière est devenu un des dispositifs incontournable. Cela étant dit, tout le monde n'a pas une culture financière ou une appétence à s'impliquer dans la gestion financière. D'où l'attente des salariés en quête d'informations claires et compréhensibles en la matière.

Entre gestion libre ou gestion pilotée, outre le professionnalisme que les établissements financiers en passe d'être choisis apporteront sur ces thèmes, la CFE-CGC souligne que la Direction en tant que démarcheur financier vis-à-vis des salariés aura un rôle d'explication à assurer. Il serait par exemple une bonne initiative de proposer un module de formation portant sur l'Épargne retraite et l'Épargne salariale.

Lors de la négociation, si le cadre du dispositif a été fixé, il a aussi été acté d'associer les partenaires sociaux dans le choix des options d'investissements et du/des prestataire(s) au travers d'un groupe de travail constitué de 3 représentants par Organisation Syndicale représentative et de 4 membres représentant la Direction. Pour la CFE-CGC il s'agit de Laurent Decalf, Christophe Deneuve et Jean-Pascal Pencreach. Les missions du groupe ont été calquées sur les processus de détermination des prestataires d'Épargne Salariale, et de complémentaire santé plus récemment : Elles ont été entre autre de définir une charte de fonctionnement du groupe et de participer à toutes les phases de l'appel d'offres (préparation, dépouillement des offres, analyse, synthèse). Un calendrier échelonné de septembre à décembre a été défini en vue d'une mise en place du PERCO dès janvier 2016.

D'autre part, la Direction a demandé au consultant SIACI St Honoré d'accompagner le groupe de travail dans la réflexion et la réalisation de cet appel d'offres.

## **Où en sont les travaux du groupe aujourd'hui ?**

Le groupe a œuvré et obtenu les points suivants :

- ✓ Distinction de la gestion administrative (Teneurs de Comptes et Conservateur de Parts) et du gestionnaire financier sous forme de 3 lots dans l'appel d'offre
- ✓ Le dispositif comprendra une offre en gestion libre composée de 6 FCPE investis dans des fonds Monétaire, Obligataire, Diversifié, Actions Internationales et solidaire et une offre en gestion pilotée par grille (une grille au profil dynamique et une grille au profil prudent).

Les acteurs retenus pour l'Appel d'Offre ont été : Natixis, CM-CIC, et Amundi (Société Générale/Crédit Agricole), auxquels la Direction a souhaité ajouter Allianz (un des assureurs du Groupe), BNP Paribas (une des banques du Groupe) et un gestionnaire de fonds de retraite du Groupe... qui s'est avéré ultérieurement être l'américain Blackrock.

Tous ces acteurs ont répondu sauf Allianz. À noter qu'Amundi a mandaté la Société Générale pour présenter une offre globale.

Les Organisations Syndicales ont obtenu que Blackrock soit sorti du processus de l'Appel d'Offre du fait du non-respect de l'intégralité des critères d'exigence de la charte initiale.

Les phases 1 (préparation et lancement de l'AO) et 2 (Dépouillement des offres et présentation) ont été réalisées. Nous sommes à présent dans la phase 3 d'audition des trois meilleurs acteurs potentiels issus de la phase Appel d'Offre.

Ces candidatures seront proposées aux Organisations Syndicales lors de la réunion de négociation du 30 novembre.

La CFE-CGC ne manquera pas de revenir vers vous sur ce sujet d'importance.

## **Comment optimiser son PERCO à partir de 2016 ?**

Les versements issus de la participation et de l'intéressement, les versements issus du compte épargne-temps et l'abondement de l'employeur sont exonérés d'impôt sur le revenu. Ce n'est pas le cas des versements volontaires (idem PEE).

Le PERCO pourra être débloquenté en rente ou en capital :

- sortie en capital : le capital est exonéré d'impôt sur le revenu sur l'épargne constituée, la plus-value est soumise aux prélèvements sociaux (15,5%)
- sortie en rente : la plus-value est soumise aux prélèvements sociaux (15,5%) et 60% de la rente exonérés de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

***Pour plus d'information, rejoignez-nous sur notre blog***

**<http://cfe-cgc-exxonmobil.over-blog.com/>**